

6. Adhérents

			Enfants (- de 12 ans)	Adolescents (12-17 ans)	Adultes (+ de 18 ans)	TOTAL
DOUVRES	Nombre	2021 2022				
		2022 2023				
*INTERCOM Sans Douvres	Nombre	2021 2022				
		2022 2023				
HORS INTERCOM	Nombre	2021 2022				
		2022 2023				

*Anisy, Basly, Bernières, Colomby-Anguery, Courseulles, Cresserons, Langrune, Luc, Plumetot, Reviars, St Aubin

7. Tarifs

		Enfants (- de 12 ans)	Adolescents (12-17 ans)	Adultes (+ de 18 ans)	Autres (tarifs dégressifs-tarifs famille, ...)
DOUVRES	2021 2022 € dont € de licence € dont € de licence € dont € de licence	
	2022 2023 € dont € de licence € dont € de licence € dont € de licence	
INTERCOM Sans Douvres	2021 2022 € dont € de licence € dont € de licence € dont € de licence	
	2022 2023 € dont € de licence € dont € de licence € dont € de licence	
HORS INTERCOM	2021 2022 € dont € de licence € dont € de licence € dont € de licence	
	2022 2023 € dont € de licence € dont € de licence € dont € de licence	

8. Budget prévisionnel de l'association

Votre association emploie-t-elle un expert-comptable ? oui non

Votre association emploie-t-elle un commissaire aux comptes? oui non

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60-Achats		70-Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		Stages	
Autres fournitures		Manifestations	
61-Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		74-Subventions d'exploitation	
Documentation, abonnements		Etat	
Licences			
62-Autres services extérieurs		Conseil Régional	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Conseil Départemental	
Affranchissement, téléphone			
Services bancaires, autres			
63-Impôts et taxes		Commune	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Communauté de Communes	
64-Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Organismes sociaux (CAF, etc.)	
Vacations		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		Agence de services et de paiement (emplois aidé)	

Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
Formations, stages		Aides privées (fondation)	
65-Autres charges de gestion courante		75-Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat - Sponsoring	
66-Charges financières		76- Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78-Reprises sur amortissements et provisions	
		79-Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86-Emploi des Contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
860. Secours en nature		870. Bénévolat	
861. Mise à disposition gratuite de biens et services		871. Prestations en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole		875. Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

9. Situation financière de l'association (disponibilités au 31/12/2021)

CAISSE	
COMPTES COURANTS	
LIVRETS	
AUTRES	
TOTAL DES DISPONIBILITÉS au 31/12/2022	

Certifié conforme aux livres comptables

Fait à le/...../.....

Signature :

10. Projet associatif envisagé

Intitulé :
.....
.....
.....

Objectifs :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Description :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Bénéficiaires :
.....
.....
.....
.....

Territoire :
.....
.....

Moyens matériels et humains :
.....
.....
.....

Évaluation :
.....
.....
.....

11. Attestations

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives¹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte Associative ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire – et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- **demander une subvention de : au titre de l'année ou exercice 20.....**

¹Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – Préfecture ou Sous-Préfecture

Fait à le//

Signature :